

PROCÈS-VERBAL DE DÉPÔT

N° : 7796

DATE : 28/06/2000



5 A SEC HOLDING FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 8.800.000 Francs

Siège Social : 7, rue Vallon Jourdan

13007 MARSEILLE

418 782 025 RCS MARSEILLE (98B01439)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 29 JUIN 2000**

L'an deux mille et le vingt neuf juin à 15 heures, le conseil de surveillance de la société 5 A SEC HOLDING FRANCE s'est réuni à la SPEF – 11 rue Leblanc à PARIS 15ème à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président du conseil de surveillance et des membres du bureau

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Roger CHAVANON
- M. Pascal ANRICH représentant la SPEF
- Monsieur Jérôme COVO

Assistaient en outre à la réunion : M. Peter A.AEPLI, Président du Directoire
M. Jean-Marie CHARLES, membre du Directoire
M. Roger BERTHON, secrétaire

Tous les membres du Conseil de Surveillance étant présents, le conseil de surveillance peut valablement délibérer. La séance se poursuit sous la présidence du doyen d'âge M. Roger CHAVANON.

M. le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur la nomination du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT

Monsieur COVO propose de renouveler, pour une période de deux années, le mandat de Monsieur Roger CHAVANON.

Le conseil, après délibération, élit à l'unanimité Président du Conseil de Surveillance, M. Roger CHAVANON pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

M. Roger CHAVANON, après avoir remercié ses collègues, propose que M. Jérôme COVO soit reconduit dans ses fonctions de Vice Président du Conseil de Surveillance.

A l'unanimité, après délibération, le Conseil élit M. Jérôme COVO Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Ce dernier, tout en remerciant ses collègues, accepte ce mandat

Le Président rappelle à ses collègues que la dernière réunion du conseil s'est tenue le 7 juin 2000 et qu'il convient d'en approuver et signer le procès-verbal.

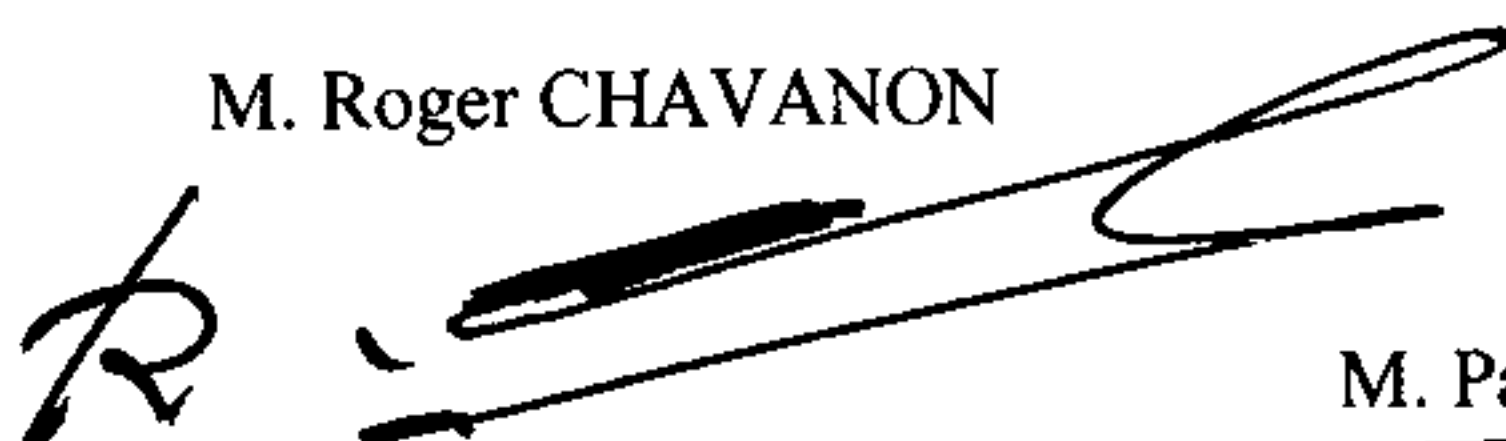
Le conseil adopte et approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du conseil de surveillance après lecture.

LE PRESIDENT

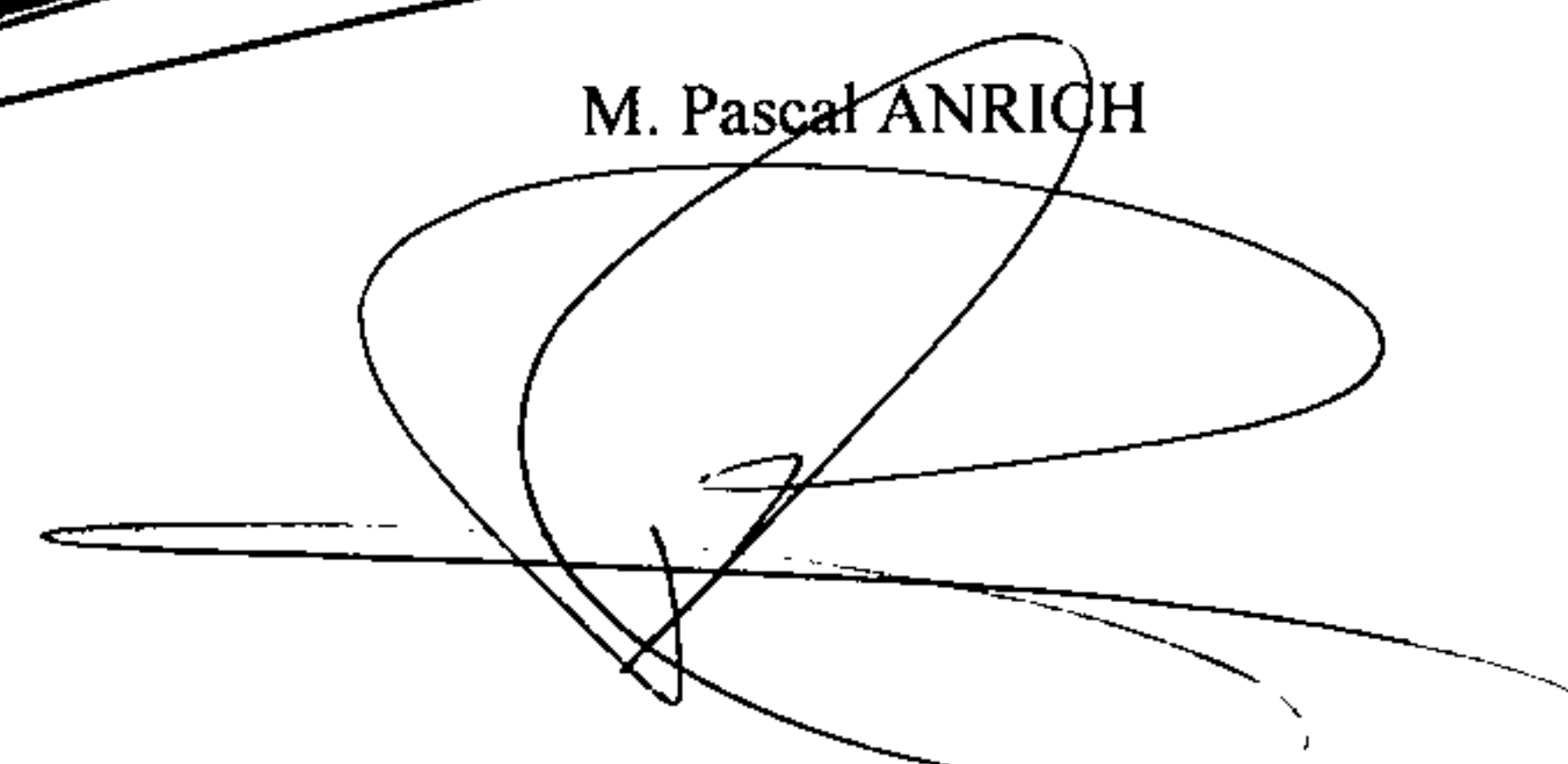
M. Roger CHAVANON

A stylized signature consisting of a large 'R' followed by a horizontal line and a flourish.

LE VICE PRESIDENT
M. Jérôme COVO

A stylized signature starting with a large 'J' and ending with a horizontal line.

M. Pascal ANRICH

A large, complex signature with multiple loops and a long horizontal stroke at the bottom.